

# AIGLEMONT UN PAYS OÙ ... IL A FAIT BON VIVRE !

5ème plus basse pression fiscale de la quarantaine de communes pressenties dans l'étude d'un futur syndicat (SIVAC) avant 1995, aujourd'hui une des communes les plus endettées (par habitant) du département et en tête de la nouvelle communauté Charleville-Sedan (65 communes).

La situation financière de la commune et, le cadre obligatoire de la Communauté d'Agglomération limite notre marge de manoeuvre, mais il est urgent d'inverser la spirale infernale concernant notre endettement (dette de 2001 multipliée par près de 15 fin 2012).

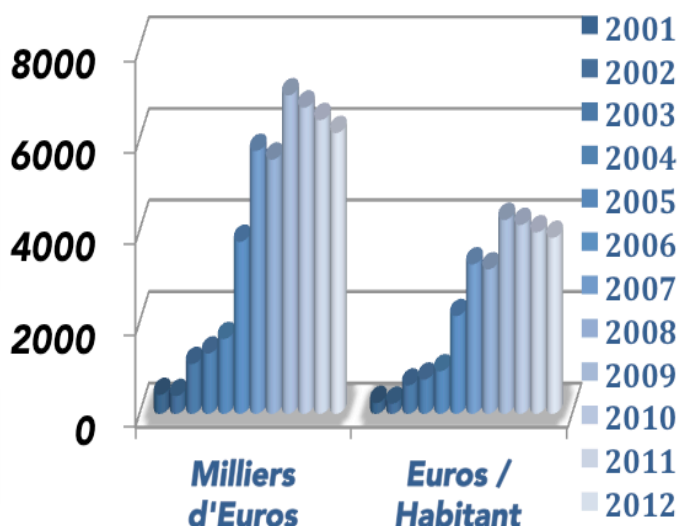
## DETTE

### Montant

De 413 000 € en 2001 à 6 134 000 € en 2012 (multiplié par près de 15) soit de 235 € à 3 845€/habitant (multiplié par plus de 16) auquel s'ajoute 290 € pour la Communauté d'Agglomération Coeur d'Ardenne (exercice 2011).

### Annuité

De 78 000 € à 453 000 € soit de 44 € à 252 €/habitant



## IMPÔTS

Taux de 2000 à 2013 près de 122 % d'augmentation

Taxe d'habitation de 6,50 % à 14,42 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties de 12,86 % à 28,53 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties de 23,61 % à 52,41 %

## BUDGETS De 2000 à 2012

Produits des impôts locaux : de 234 000 € à 669 000 € (133 € à 416 €/habitant)

Charges de personnel : de 234 000 € à 669 000 € (133 € à 416 €/habitant)

Charge financière : de 199 000 € à 477 000 € (113 € à 296 €/habitant)